



Politique environnementale du CN

1. Énoncé de politique

Le CN s'est engagé à bâtir un avenir durable, à travailler avec les partenaires de sa chaîne d'approvisionnement et ses clients pour offrir des services de transport plus propres et plus durables. Le CN s'engage aussi à travailler avec les intervenants et les détenteurs de droits pour éviter, minimiser et compenser son impact sur l'environnement, et à restaurer ce dernier si impact il y a. Notre politique environnementale (la « Politique ») et nos engagements mettent l'accent sur l'amélioration continue, en veillant à ce que le leadership et la performance en matière d'environnement soient fermement ancrés dans nos façons de travailler, et à ce que nous nous conformions aux exigences légales et réglementaires applicables.

2. Domaine d'application

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel, filiales, fournisseurs et entrepreneurs qui fournissent des services au CN ou en son nom (collectivement appelés « personnel du CN »). On s'attend à ce que le personnel du CN agisse conformément à la Politique lorsqu'il exécute des travaux pour le CN dans l'ensemble de son réseau ferroviaire, de ses terrains, de ses installations et de ses activités commerciales (nos « opérations »).

3. Engagements

Le CN vise à éviter, à minimiser et à compenser les impacts environnementaux potentiels de ses activités. Entre autres, il s'engage à :

FAVORISER LE LEADERSHIP ET LA PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- Tirer parti du système de gestion de l'environnement (EMS) du CN pour structurer et renforcer les processus et la performance interfonctionnels, tout en formant les membres du personnel et en partageant les résultats pour favoriser le leadership environnemental, les politiques internes et les méthodes de gestion exemplaires.
- Mettre l'accent sur l'amélioration continue en établissant des objectifs et des cibles clairs et mesurables, en évaluant la performance, et en effectuant des examens annuels de la gestion environnementale afin d'éviter, de minimiser ou de compenser de manière appropriée les risques environnementaux et les impacts potentiels de nos activités.
- Utiliser des cadres d'évaluation exhaustifs et des processus opérationnels environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour cerner et atténuer les risques et les impacts environnementaux potentiels liés aux activités du CN.
- Appuyer et favoriser une culture de leadership, de collaboration et d'innovation afin de renforcer le rôle du CN en tant que leader de l'industrie en matière de performance environnementale.

PROTÉGER LES TERRAINS ET LA BIODIVERSITÉ

- Effectuer des évaluations d'impact environnemental et social avant de débiter des projets de construction pour comprendre et réhabiliter des risques environnementaux potentiels, y compris les risques pour les écosystèmes, la biodiversité et les communautés. Les activités d'évaluation comprennent, entre autres, l'inventaire et la cartographie des habitats essentiels, des espèces menacées ou en voie de disparition, des milieux humides, des récepteurs environnementaux essentiels, des terres adjacentes, et répertorier les communautés autochtones et les municipalités locales lors de la réalisation des activités de croissance de la capacité et de construction ou en relation avec les événements d'intervention en cas de déraillement et les sites d'assainissement

sur l'ensemble du réseau.

- Reconnaître et prioriser la protection des terres et la préservation et l'amélioration de la biodiversité en tant qu'éléments essentiels lors de la conception de projets d'immobilisations et de sites d'assainissement. Appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation pour d'abord éviter, puis minimiser et enfin compenser les impacts du projet sur la biodiversité et dans les communautés autochtones voisines et les municipalités locales.
- Mettre l'accent sur l'entretien préventif, la prévention des déversements et la préparation aux situations d'urgence pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises afin de se préparer et d'intervenir en cas de déraillement, de déversement ou d'autre incident ayant un impact sur l'environnement.
- Gérer les systèmes d'eaux pluviales et d'eaux usées en mettant en œuvre des processus opérationnels exemplaires et des améliorations technologiques pour s'assurer que la qualité de notre débit d'eau n'est pas diminuée, ce qui permet de sauvegarder et de protéger les ressources naturelles, les espèces aquatiques, la faune, les écosystèmes environnants et les communautés.

PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- Optimiser la consommation d'énergie dans tous les aspects de nos opérations, grâce à des améliorations des immobilisations, des mises à niveau de l'équipement, des technologies d'économie d'énergie et des pratiques exemplaires.
- Réduire les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre grâce à des initiatives stratégiques, à la collaboration et à des partenariats, y compris l'utilisation accrue de carburants renouvelables et de carburants énergétiques de remplacement applicables au secteur ferroviaire.

FAIRE PROGRESSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Limiter les déchets à la source en recherchant des solutions d'approvisionnement responsables et en collaborant au sein de la chaîne d'approvisionnement pour opérationnaliser les programmes de reprise des fournisseurs et de responsabilité élargie des producteurs.
- Gérer les déchets de façon responsable, y compris surveiller les pratiques de production et d'élimination des déchets et identifier les possibilités de détournement des déchets des sites d'enfouissement grâce à des solutions de réduction, de réutilisation bénéfique, de recyclage et de récupération d'énergie.
- Concevoir et entretenir l'infrastructure et l'équipement du CN et investir dans ceux-ci afin de maximiser leur durée de vie opérationnelle et de maintenir la sécurité et l'intégrité de notre réseau et de notre infrastructure.
- Minimiser la consommation et le rejet d'eau en identifiant et en mettant en œuvre des solutions de détournement, de réduction, de réutilisation et de recyclage, en plus de traiter toute l'eau contaminée conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques de gestion internes.

MOBILISER LES INTERVENANTS ET LES DÉTENTEURS DE DROITS

- Impliquer et former les membres du personnel, les collectivités (y compris les communautés autochtones), les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs et les clients par l'entremise de nos événements de préparation aux situations d'urgence et d'exercices en cas de déversement, de nos programmes ÉcoConnexions internes et externes et de nos activités d'engagement communautaire à l'appui des objectifs ESG du CN.
- Établir des relations respectueuses et durables avec les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs, les gouvernements et les collectivités (y compris les communautés autochtones), en s'engageant de manière proactive avec ceux qui ont un impact ou peuvent être touchés par les impacts environnementaux de nos opérations. Nous nous efforçons de créer et de construire des opportunités et des solutions mutuellement bénéfiques.

- Partager nos engagements, nos efforts et notre performance en matière d'environnement avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement du CN, les fournisseurs, les gouvernements et les collectivités (y compris les communautés autochtones).

4. Surveillance et production de rapports

- La Politique environnementale du CN est approuvée au niveau de notre PDG, avec une direction annuelle en matière de performance, des examens et des discussions sur le leadership qui ont lieu au niveau du comité de la sécurité et de l'environnement du Conseil d'administration du CN.
- Au niveau de la direction du CN, notre comité d'examen de la haute direction est responsable de l'approbation des documents de gouvernance qui supervisent nos Programmes de gestion de l'environnement (EMP), tels qu'ils sont avancés dans le cadre de notre EMS. Axé sur l'amélioration continue, la stratégie du EMS du CN est dirigée par notre directeur principal de l'Environnement, qui travaille à tous les niveaux du comité d'examen de la haute direction pour assurer la surveillance des systèmes, des politiques et des programmes afin de veiller à ce que nos politiques, normes et engagements soient respectés dans l'ensemble du réseau.
- Toute personne qui prend connaissance d'une infraction de cette Politique est fortement encouragée à s'exprimer. Le CN interdit les représailles contre toute personne qui signale, de bonne foi, des contraventions à la présente Politique, ou qui dépose une plainte ou témoigne, aide ou participe de quelque manière que ce soit à une enquête, une instance ou une audience menée par un organisme gouvernemental d'application de la loi. Les représailles interdites comprennent, entre autres, le licenciement, la rétrogradation, la suspension, l'incapacité d'embaucher ou d'envisager d'embaucher, une considération inégale dans la prise de décisions d'emploi, l'incapacité de faire des recommandations d'emploi de manière impartiale, d'affecter négativement les conditions de travail ou de refuser autrement tout avantage d'emploi parce qu'un membre du personnel a signalé une conduite interdite présumée ou a participé à une enquête.

Ligne d'assistance du CN	Tél. : 1 800 925-5974 ou en ligne www.reportanissue.com
Ombudsman du CN	Tél. : 1 866 226-8968 Courriel : ombudsman@cn.ca
	<i>Le Bureau de l'Ombudsman dispose d'une boîte vocale confidentielle disponible 24 heures sur 24 dans laquelle vous pouvez laisser un message.</i>

- Les résultats de la performance environnementale du CN sont communiqués dans ses rapports annuels, ses rapports sur le développement durable, son site Web, ses présentations sur le développement durable et d'autres divulgations publiques.

5. Politiques connexes et informations supplémentaires

La politique du CN en matière d'environnement est complétée par d'autres politiques, codes et engagements, par exemple :

- [Code de conduite du CN](#)
- [Règles d'exploitation du CN et règles relatives au temps de travail et de repos](#)
- [Plan d'atténuation des risques d'incendie par temps extrême du CN](#)
- [Code de conduite des fournisseurs du CN](#)
- [Politique en matière de droits de la personne](#)
- [Programmes ÉcoConnexions CN](#)
- [Site Web Engagement responsable](#)

Tracy Robinson, présidente-directrice générale

Date d'entrée en vigueur :
1^{er} janvier 2024

Cycle d'examen : Évaluation périodique pour garantir
la pertinence continue. Prochain cycle
d'examen prévu : Mars 2025
